

# Permis de conduire

---

Toute personne désirant obtenir un permis d'élève, un permis de conduire ou une autorisation de transport à titre professionnel doit remettre le formulaire au contrôle des habitants de sa commune de domicile en Valais.

IN  
**Actualités**

L'intéressé(e) voudra bien retirer le formulaire ad hoc

- soit auprès du Service Cantonal des Automobiles à Sion, Avenue de France 71, 1950 Sion
- soit auprès de son moniteur d'auto école
- soit à l'adresse internet "**formulaires et démarches**" sous la rubrique Service de la circulation routière et de la navigation.

Après l'examen de la vue par un opticien agréé ou un oculiste, il (elle) devra amener le formulaire en question dûment complété et signé au contrôle des habitants avec une photo récente en couleur et de format passeport et présenter sa carte d'identité.

Les étrangers séjournant en Valais voudront bien présenter leur permis de séjour avec le formulaire de demande.

La demande sera directement envoyée par le contrôle des habitants au Service des automobiles.

